

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2021

Absents excusés : Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Paul RUCHET), Vicky ESTUR, Donatienne SARRON, Damien TALLANDIER et Jocelyne WOILLARD.

Absent non excusé : Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Claude MARGUIER

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h00.

Ajout de points à l'ordre du jour :

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021
- Carrières de l'Est : redevance après négociation

I – Approbation du compte-rendu du 11 février 2021 : à l'unanimité

II - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Permis de construire

DA CRUZ Antoine	7 rue des Fleurs	Démontage et création abri de jardin
GEOFFROY Nicolas	33 rue des Granges	Mobil-home

2) Déclarations préalables

FORGEOT Manuel	4 rue de l'Eglise	Bûcher
FORGEOT Manuel	4 rue de l'Eglise	Carport
POURCELOT Philippe	12 rue des Lilas	Panneaux solaires

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

DHOTE Arnaud	14 rue du Tertre	Ensemble atelier, chenil et garage	Accord
PIQUARD Gérard	rue de Baru	Hangar	Accord

2) Permis de construire

GUINCHARD Géraldine	17 rue de Vevant	Appentis	Accord
SCI LA DITILORO	3 rue des Acots	Brasserie	Accord
DA CRUZ Antoine	7 rue des Fleurs	Démontage et création abri de jardin	Accord

3) Déclarations préalables

BERNARD Gilles	7 rue du Château d'Eau	Véranda	Refus
PESEUX Gilles	7 rue d'Oupans	Pergola	Accord
FORGEOT Manuel	4 rue de l'Eglise	Bûcher	Accord
FORGEOT Manuel	4 rue de l'Eglise	Carport	Accord
POURCELOT Philippe	12 rue des Lilas	Panneaux solaires	Accord

III – Echange de terrain avec particulier

Il est proposé un échange de terrain entre la commune et Laurent FLEURY afin de régulariser des engagements de 2009 et 2013. Cet échange permettra l'accès à la forêt communale sans passage sur la parcelle d'un particulier.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'échange de terrain, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune.

IV – Echange de terrain avec l'Armée

Pour réaliser le pancartage en 2008 permettant de visualiser les limites du camp militaire, l'Armée a sollicité les échanges de terrain ci-après.

Acquisition par la commune des parcelles suivantes :

- B 637 d'une contenance de 30 m²
- B 639 d'une contenance de 5 134 m²
- B 646 d'une contenance de 360 m²
- B 648 d'une contenance de 2 143 m²
- B 649 d'une contenance de 91 m²

Acquisition par l'Armée des parcelles suivantes :

- B 641 d'une contenance de 387 m²
- B 642 d'une contenance de 2 936 m²
- B 644 d'une contenance de 395 m²
- B 650 d'une contenance de 4 040 m²

Soit un total de 7 758 m².

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité les échanges de parcelles, frais de notaire à la charge de l'Armée.

V – Bail entreprise VIEILLE

La commune loue une parcelle de 1 658 m² à l'entreprise Vieille pour l'entrepôt de matériaux.

Le bail arrive à échéance le 30 avril 2021. Dans le cadre de l'aménagement de la commune d'Etalans, il est constitué des réserves foncières sur les terrains appartenant à la commune, en vue de permettre des opérations de développement plus concentré et rationnel des zones d'habitat et d'activités. Ces opérations pouvant intervenir dans un délai plus ou moins long, il est proposé de louer provisoirement la parcelle à l'entreprise Vieille par le biais d'un bail précaire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal autorise le Maire à rédiger un acte précaire, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de la location reste inchangé ; à savoir 350 € annuels.

VI – Vente de bois à particulier

SANCEY-RICHARD Patrice : 1 stère x 7 € = 7.00 €

POURCELOT Alexandre : 47.5 stères x 7 = 332.50 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à émettre les titres.

VII – Tiers-Lieu

Le projet de tiers-lieu, lieu de rencontre et d'espace de travail partagé est en cours de réflexion et bénéficie d'un soutien de la commune.

VIII – Achat matériel école

Le plan de relance du gouvernement comporte un volet consacré à la transformation numérique de l'enseignement et notamment en matière d'équipements informatiques.

Cette réforme vise à réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique.

L'aide de l'Etat est comprise entre 50 et 70% de la dépense.

Présentation de 3 devis :

- achat d'un vidéoprojecteur interactif tactile,
- solution de couverture Wifi,
- acquisition de 6 tablettes et leur casier de stockage.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à monter le dossier de subvention.

IX – Dossier travaux

- **Rue de la Préhistoire à Charbonnières les Sapins**

Suite aux fortes pluies qui ont engendré des dégâts importants sur la route du Dino-Zoo, des travaux doivent être entrepris rapidement pour une ouverture du parc préhistorique au 3 avril, sous réserve de la levée des mesures sanitaires.

Un cheminement aux normes PMR sera créé pour les visiteurs et validé par un bureau de contrôle en attendant les travaux définitifs plus conséquents qui auront lieu à l'automne.

- **Défense incendie entreprises Eurosérum et Henriot**

L'entreprise Eurosérum a fait une demande d'augmentation de capacité de sa production. Il est donc obligatoire de créer un poteau d'incendie plus proche de l'entreprise qui servira également à sécuriser la société « Henriot ».

- **Schéma directeur des bâtiments communaux**

Un point sur l'avancement du dossier a été fait.

Choix du bureau d'étude retenu : « Archi des Deux Forts »

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le choix du bureau d'étude.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage bénéficie de subventions à hauteur de 80% par le Département du Doubs.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à monter le dossier de subvention.

X – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021

- Alain PESEUX, responsable de la commission « Forêt », présente les ventes et produits de coupes des parcelles ; ainsi que les travaux prévus :

Prévision de ventes : 96 400.00 €

Frais d'exploitation : 54 800.00 €

Dont travaux prévus (sylvicoles et de maintenance) : 2 580.00 € HT pour Charbonnières les Sapins et 5 520.00 € HT pour Etalans

- Pour les bois feuillus en futaie affouagère, la commune souhaite que la découpe des grumes se fasse selon la hauteur inscrite pour toutes les essences.

XI – Carrières de l'Est : redevance après négociation

Suite à négociation avec « les Carrières de l'Est », il leur a été proposé une redevance pour l'année 2021 composée comme suit :

- Élément fixe : 6 000.00 €

- Élément variable : 0.06 € par tonne facturée

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

XII – Questions et informations diverses

➤ Biodiversité : proposition d'installation de bornes électriques.

Il est décidé de reporter ce sujet au prochain Conseil qui mérite une réflexion plus approfondie.

➤ Fleurissement : un groupe de travail sera créé, mené conjointement par Jean-Louis VIENNET et Marc FAIVRE.

➤ Microfolie :

Depuis Mars 2020, l'association Familles Rurales Les Premiers Sapins travaille à la mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes Du Haut Doubs d'une Micro Folie.

La Micro-Folie est articulée autour du Musée numérique. Réunissant plusieurs milliers de chefs d'œuvres de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. Itinérante, elle permet de toucher un territoire très rural afin de sensibiliser un panel de public varié. La présentation des œuvres peut se faire en visite libre ou en mode conférencier.

La Micro-Folie a aussi pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges en lien avec les structures culturelles et les associations locales qui l'accueillent.

➤ Transfert compétence mobilité à la Communauté de Communes (CCPHD)

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise :

- à adapter l'organisation des transports à l'évolution des modes de vie et aux réalités territoriales
- à doter 100 % du territoire d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Actuellement la CCPHD propose des offres de services, notamment par le service de transport à la demande. En devenant AOM, la CCPHD pourrait non seulement conserver les services actuellement disponibles, mais également faire évoluer son offre, par exemple :

- offres locales avec une ou des lignes régulières de transport
- lignes de covoiturage interne
- plateforme de mise en relation des covoitureurs
- service d'autopartage
- système d'auto-stop solidaire

La CCPHD doit délibérer sur ce transfert de compétence avant le 31 mars.

➤ Présentation budget à l'espace socio-culturel : mercredi 31 mars à 20h00

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 8 avril à 20h00

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Claude MARGUIER